

Médicament indiqué pour le traitement du diabète de type 2 faisant partie de la classe des agonistes de la GLP-1

Chez Desjardins assurances, nous travaillons constamment pour faire en sorte que nos assurés aient accès aux meilleurs traitements au meilleur coût possible et ce, toujours dans le respect des indications approuvées par Santé Canada.

Dans cette optique, nous couvrons ce médicament **uniquement pour le traitement du diabète type 2**. Il n'est donc pas admissible à un remboursement lorsqu'il est utilisé dans la gestion d'un autre problème de santé, telle la perte de poids sans diabète associé.

Afin de nous assurer de rembourser ce médicament pour la bonne indication et afin de s'assurer de la justesse du traitement par rapport à l'évolution du diabète, une nouvelle mesure de contrôle a été mise en place pour tous les assurés qui **commencent** un traitement.

Si un assuré atteint de **diabète type 2** se voit refuser le remboursement pour ce médicament en pharmacie et qu'il est dans l'une des situations suivantes :

- L'assuré ne réclame aucun autre traitement pour le diabète
- L'assuré a déjà obtenu un remboursement pour ce médicament avec son assureur précédent

Il peut communiquer avec notre Centre de relation avec la clientèle, sans frais, au **1 844 410-6485** pour valider sa couverture.

Finalement, nous vous rappelons de toujours conserver tout document requis pour appuyer vos réclamations (approbation, reçus de pharmacie, etc.). Il est possible que nous vous les demandions.